

# Prix du tabac en France et conséquences sur les ventes et sur la consommation

Catherine Hill (catherine.hill@igr.fr)

Institut Gustave Roussy, Villejuif, France

## Résumé / Abstract

**Introduction** – Le prix des cigarettes a augmenté deux fois de 6%, en août 2007 et en octobre 2009, et pourtant les ventes n'ont pas diminué. Ceci est différent de ce qui avait été observé en 2003 et 2004, où les prix avaient augmenté et les ventes avaient baissé. Pour comprendre la différence d'effet entre les hausses de 2003-2004 et celles de 2007 et 2009, il faut étudier le prix du tabac, la structure de sa taxation, et discuter les achats transfrontaliers et la contrebande.

**Méthodes** – Les prix des produits du tabac sont publiés au Journal officiel à chaque changement de prix, la dernière publication datant de janvier 2010. Le calcul du prix par gramme de tabac pour chaque type de produit (cigarette, tabac à rouler, cigare et cigarillo, etc.) permet d'identifier pour chaque produit celui qui est le moins cher. Les données sur la taxation des produits du tabac se trouvent sur le site Internet de la Commission européenne, et l'évolution des ventes au cours de ces 60 dernières années est publiée. Les achats transfrontaliers ont fait l'objet de diverses estimations. L'ensemble de ces données permet d'étudier l'impact de l'augmentation des prix sur les ventes et sur la consommation de tabac.

**Résultats** – À poids de tabac égal, les cigarettes manufacturées sont en France 2,4 fois plus chères que le tabac à rouler (5,07 € pour 20 cigarettes contre 2,08 € pour 16g de tabac à rouler). Les cigarettes représentent 79% des ventes de tabac en 2009, le tabac à rouler 13% et les cigares 7%. Les cigarettes sont taxées à raison de 74% du prix de vente plus une taxe fixe de 0,34 € pour 20 cigarettes ; ceci conduit à une taxation proportionnellement plus importante pour les cigarettes les moins chères. Le tabac à rouler est taxé à 75% et les cigares et cigarillos à 44% seulement. Les ventes ont fortement baissé entre 2002 et 2004, et cette baisse a été pour moitié compensée par une augmentation des achats transfrontaliers que l'on évalue à 13% de la consommation de tabac. Les augmentations de prix ont donc été efficaces pour la santé publique en 2003 et 2004, au contraire des augmentations de 2007 et 2009 qui n'ont pas entraîné de diminution des ventes.

**Conclusion** – L'analyse des évolutions du prix, des ventes et de la consommation de tabac tenant compte des achats transfrontaliers met en évidence l'importance de la politique fiscale vis-à-vis du tabac en France. Pour qu'une politique des prix soit efficace du point de vue de la santé publique, les augmentations doivent être décidées par l'État et consister principalement en augmentations du droit d'accise spécifique qui est aujourd'hui en France un des plus bas d'Europe. Il faudrait aussi aligner les prix des différents produits du tabac en harmonisant les taxes pour éviter les effets de substitution. Enfin, il faudrait, à terme, arriver à une harmonisation fiscale européenne.

## Mots clés / Key words

Tabac, prix, taxation, ventes, consommation / Tobacco, price, taxation, sales, consumption

## Tobacco prices in France and effects on sales and consumption

**Introduction** – Even though the price of cigarettes increased twice by 6%, in August 2007 and in October 2009, sales did not decrease. This is different from what was observed in 2003-2004, when price increases led to a large decrease in tobacco sales. To understand those differences, one needs to study the price of tobacco products, their taxation and discuss cross border sales and smuggling.

**Methods** – The price of tobacco products is published by the "Journal Officiel" of the French Republic whenever there are price modifications; the most recent publication is dated January 2010. From this publication, one can identify the cheapest of each product: cigarettes, fine cut smoking tobacco, cigars etc. The information on taxation is found on the EC website, and the yearly sales data for the last 60 years have been published. Cross border sales have been estimated by different authors. Based on these data, one can study the effect of price increases on sales and on consumption.

**Results** – For the same weight of tobacco, manufactured cigarettes are 2.4 times more expensive than fine cut smoking tobacco (5.07 € for 20 cigarettes vs. 2.08 € for 16g of fine cut tobacco). Cigarettes represent 79% of tobacco sales in 2009, fine cut tobacco 13% and cigars 7%. The taxation of cigarettes consists of 74% of the retail selling price plus a specific excise tax equal to 0.34 € for 20 cigarettes, the result of which being that the cheapest cigarettes are in proportion more heavily taxed. The taxation rate is 75% of the retail selling price for fine cut tobacco, and 44% only for cigars. Important price increases in 2003 and 2004 led to a marked decrease in sales between 2002 and 2004. However, half of the sales reduction has been compensated for by cross border acquisitions, which are estimated to represent today 13% of tobacco consumption. In 2003 and 2004, the large price increases have thus been beneficial from a public health point of view. On the contrary, the moderate price increases in 2007 and 2009 had no effect on sales.

**Conclusion** – The analysis of the trends in tobacco price, sales and consumption accounting for cross border sales demonstrates the importance of the structure of tobacco taxes. To be efficient in terms of public health, the tax increases must concentrate on increasing the specific excise tax which is in France one of the lowest in Europe. One should also aim at an equal pricing of the different tobacco products for the same weight of tobacco by harmonising the taxation of the different products. Lastly, a long term aim would be a common European taxation system.

## Introduction

Le prix des cigarettes a fortement augmenté entre 2003 et 2004 et, en conséquence, les ventes ont nettement baissé. Depuis, les ventes des cigarettes sont restées remarquablement stables, malgré deux augmentations des prix de 6%, en 2007 et en 2009. Pour comprendre la différence d'effet entre les hausses de 2003-2004 et celles de 2007 et 2009, il faut étudier le prix du tabac, la structure de sa taxation, analyser la relation entre le prix du tabac et les ventes et corriger les ventes par ajout d'une estimation des achats transfrontaliers.

## Méthodes

Les prix des produits du tabac sont publiés au Journal officiel à chaque changement de prix, la dernière publication datant de janvier 2010 [1]. Elle contient une liste d'environ 7000 prix. Les données sont présentées par fournisseur, en séparant les nouveaux et les anciens produits, et triées par type de produit, les produits eux-mêmes étant classés par ordre alphabétique de nom de marque. On calcule le prix unitaire pour chaque type de produit, c'est-à-dire le prix par cigarette, par cigare ou cigarillo et par gramme de tabac, afin de trier

le prix et d'identifier ainsi le produit le moins cher pour chaque type de produit.

Les données sur la taxation des produits du tabac se trouvent sur le site Internet de la Commission européenne [2].

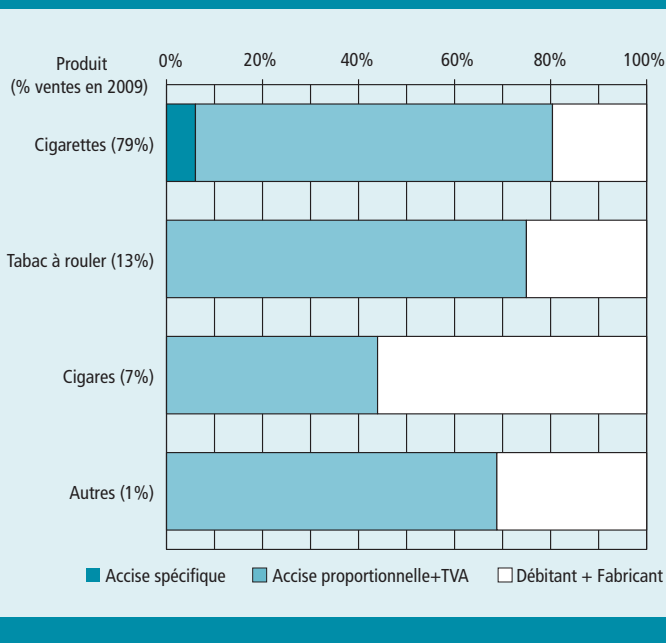
L'évolution des ventes a été publiée [3] et ces données sont mises à jour régulièrement sur le site Internet de l'Institut Gustave Roussy [4]. Enfin, diverses sources existent pour estimer les achats transfrontaliers [5,9] et les douanes publient chaque année le volume des saisies de tabac [10].

**Tableau 1** Prix minimum de chaque type de produit du tabac en France, février 2010 / **Table 1** Minimum price for each type of tobacco product in France, February 2010

Type de produit	Prix du paquet (1)	Nombre d'unités	Prix à l'unité	Grammes de tabac (2)	Prix de 20 cigarettes ou 16 grammes de tabac* (1)/(2) 16	% des ventes de tabac en 2009
Cigarettes	7,60 €	30	0,253	24	5,07 €	79%
Cigares, cigarillos	4,60 €	20	0,230			7%
Tabac à rouler	6,50 €			50	2,08 €	13%
Tabac à priser	1,00 €			10	1,60 €	
Tabac à narguilé	5,00 €			50	1,60 €	
Tabac à mâcher	1,95 €			30	1,04 €	1%
Tabac à pipe	4,80 €			110	0,70 €	
Tabac total						100%

\*0,8 g de tabac par cigarette manufacturée  
Source : Journal officiel du 3 janvier 2010

**Figure 1** Taxation des produits du tabac en France, janvier 2010 / **Figure 1** Taxation of tobacco products in France, January 2010



## Résultats

### Prix des produits du tabac

Le tableau 1 indique le prix du produit le moins cher à poids de tabac égal, par type de produit. Les cigarettes manufacturées, qui représentent 79% des ventes, sont de loin les plus chères : le prix minimum est de 5,07 € les 20 cigarettes, sous réserve de les acheter en paquet de 30. Une cigarette contient environ 0,8 grammes de tabac, donc 20 cigarettes représentent 16 grammes de tabac. Le tabac à rouler, qui représente 13% des ventes, coûte 2,08 € pour 16 grammes, soit moins de la moitié du prix de 20 cigarettes manufacturées. Il est très difficile d'identifier les cigares ou cigarillos les moins chers à poids égal, car le poids de ces produits ne figure ni dans la publication du Journal officiel, ni sur les produits eux-mêmes. À l'unité, on trouve des cigarillos moins chers que les cigarettes les moins chères : 0,230 € vs. 0,253 € ; certains cigarillos se vendent d'ailleurs à l'unité. L'ensemble cigares et cigarillos représente 7% des ventes. Les tabacs à priser, à narguilé, à mâcher et à pipe sont encore moins chers et ils représentent 1% des ventes de tabac. Ces calculs supposent qu'une cigarette contient en moyenne 0,8 gramme de tabac et un cigare ou cigarillo, 2,4 grammes de tabac.

### Taxation des produits du tabac en France (figure 1)

En janvier 2010, le total des taxes était égal à 75% du prix de vente pour le tabac à rouler, 69% pour les autres tabacs à fumer et 44% pour les cigares. Pour les cigarettes, le total des taxes se décompose en une taxe proportionnelle de 74,4% plus une taxe fixe en euros appelée « accise spécifique ». L'accise spécifique est égale à 7,5% du montant total des taxes de la catégorie de prix la plus demandée, montant fixé à 80,4%. L'accise spécifique est donc de 0,34 € pour 20 cigarettes (5,60 + 0,34 = 5,94 € soit 7,5% de 78,4 €), car la catégorie de prix la plus demandée est supposée être de 5,60 € pour 20 cigarettes<sup>1</sup>. L'accise

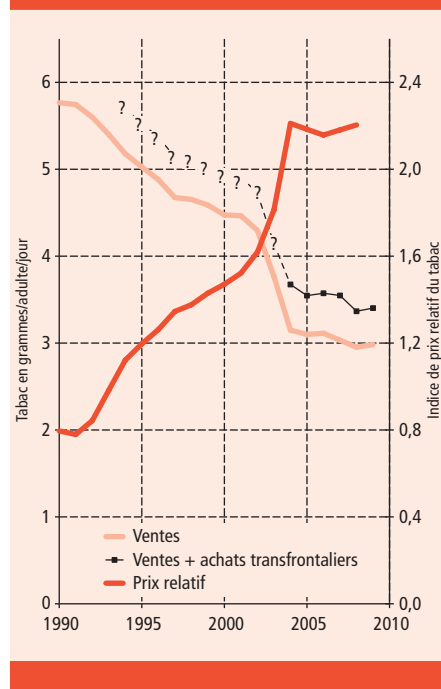
spécifique conduit à une taxation proportionnellement plus importante pour les cigarettes les moins chères.

### Effet de l'augmentation des prix du tabac sur les ventes

En général, les ventes baissent quand les prix augmentent. La figure 2 montre l'évolution des ventes de tabac rapportées à la population de 15 ans et plus, par jour, ainsi que l'évolution de l'indice de prix relatif du tabac qui tient compte de l'inflation. Le rapport entre la variation des ventes et la variation du prix, quantité que les économistes appellent l'élasticité de la demande par rapport au prix, permet de mesurer le phénomène. On estime ce rapport à environ -0,3, ce qui revient donc à dire, par exemple, qu'augmenter le prix de 20% fera baisser les ventes de 6% [11].

Le prix des cigarettes a augmenté en octobre 2003, par augmentation du taux global de taxation passé de 76% à 79%, et, en janvier 2004, par augmentation du droit d'accise spécifique qui est passé de 5% à 7,5% de l'ensemble des taxes de la catégorie de prix la plus demandée. Ces deux augmentations correspondent à une augmentation du prix, corrigée de l'inflation, de 37% et ont entraîné une baisse de 27% des ventes de tabac. Cette baisse était plus importante que la baisse attendue sur la base d'une élasticité de 0,3. Après ces augmentations, un moratoire de cinq ans sur les augmentations de prix du tabac a été déclaré par le gouvernement. En août 2007, un an avant la fin du moratoire, les fabricants ont pris les devants en décidant d'augmenter les prix. Cette augmentation était affichée comme étant de 6%, mais elle était répartie très inégalement entre les différentes marques. Des produits peu chers, destinés par exemple aux jeunes et aux populations défavorisées, ont été moins augmentés : une marque de cigarettes blondes vendues par paquet de 100, par exemple, n'augmentait que de 2,1% (de 4,70 à 4,80 €), et une marque luxembourgeoise n'augmentait que de 4,4% (de 6,75 à 7,05 € pour 30 cigarettes), ce qui en faisait les moins chères du marché. Les ventes, rapportées à la population de 15 ans et plus, ont baissé de 3% entre 2007 et 2008. Les augmentations successives de novembre 2009 et février 2010 ont reproduit ce scénario : ainsi, en 2010, plusieurs industriels ont baissé le prix de leurs

**Figure 2** Évolution des ventes et du prix du tabac en France, 1990-2010 / **Figure 2** Trends in tobacco sales and prices in France, 1990-2010



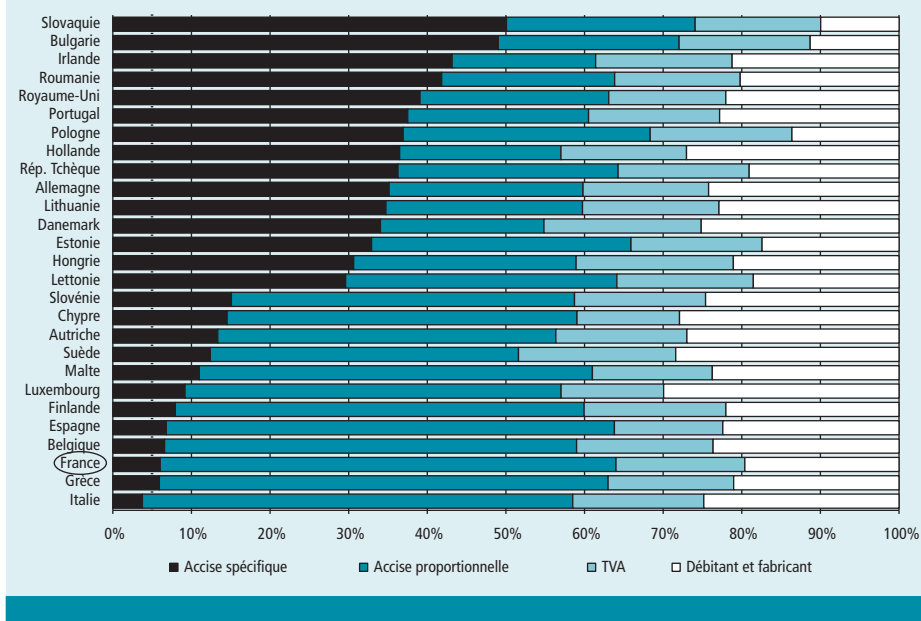
paquets les moins chers, tous de 30 cigarettes. En 2008, le prix du tabac corrigé de l'inflation est exactement égal au prix de 2004.

### Achats transfrontaliers, contrefaçon et contrefaçon

L'augmentation des prix encourage les achats transfrontaliers et la contrefaçon. La baisse de 27% des ventes observée entre 2003 et 2004 n'a pas été accompagnée de la même baisse dans la prévalence du tabagisme. Une des explications est que cette baisse des ventes a été en partie compensée par un accroissement des achats transfrontaliers. Ces achats transfrontaliers ont été estimés par des enquêtes réalisées pour le compte d'industriels du tabac sur un échantillon représentatif de la population [5] ou sur un échantillon de la population de

<sup>1</sup> En réalité, depuis quelques années, la catégorie de prix la plus demandée est la catégorie de prix minimum du fait de l'existence de paquets de 25 et de 30 cigarettes. La Direction générale des douanes et des droits indirects oublie d'en tenir compte alors que la catégorie de prix la plus demandée est définie pour 1 000 cigarettes, donc indépendamment de la taille du contenant.

Figure 3 Taxation des cigarettes en Europe, janvier 2010 / Figure 3 Taxation of cigarettes in Europe, January 2010



huit villes [6], et par un chercheur qui a étudié la variation des ventes dans les différents départements, comparé la consommation déclarée aux ventes, et étudié l'origine des paquets dans les poubelles d'un centre de tri de la région parisienne [7-9]. Les résultats sont relativement hétérogènes, et leur discussion dépasse les limites du présent travail. Si l'estimation des achats transfrontaliers varie avec la source, elle semble peu varier avec le temps entre 2006 et 2008 [5], entre 2003 et 2009 [6] et entre 2004 et 2005 [8]. Nous avons pris une estimation d'environ 13% du tabac d'origine étrangère, constante de 2004 à 2008, sur la base de la référence [5]. Nous n'avons pas pris en compte les études de *British American Tobacco* qui ne sont pas représentatives de la population française car elles sont limitées à huit villes de France et ne sont pas publiées mais seulement citées dans la littérature grise [8]. La moitié de la baisse des ventes est ainsi compensée par les achats transfrontaliers (figure 2). Ceci montre la nécessité d'harmoniser les prix en Europe, notamment en homogénéisant les droits d'accise spécifiques. En effet, ce droit spécifique est en France l'un des plus bas d'Europe (figure 3). Le report des achats de l'intérieur vers les achats transfrontaliers explique donc au moins en partie la diminution plus importante que ce que l'on attendait pour les ventes en France.

Les saisies représentent environ 3% des ventes et les douanes estiment la contrebande à 10 fois les montants saisis ; la contrebande représenterait donc 3% des ventes. Un tiers seulement de cette contrebande est à destination de la France, l'Angleterre où le tabac est beaucoup plus cher étant la desti-

nation la plus fréquente. Tenir compte de cette contrebande correspond donc à une correction assez marginale de 1% qui est d'ailleurs intégrée dans l'estimation utilisée. Il ne faut pas assimiler tabac de contrebande et contrefaçon, la plupart du tabac de contrebande consistant en produits d'origine ayant simplement échappé aux taxes ; le tabac de contrefaçon représente 58 tonnes sur les 250 tonnes saisies en 2008 [10].

## Discussion

Les prix présentés ici sont valables en France continentale : les produits du tabac sont moins taxés et donc moins chers en Corse et dans les départements d'outre-mer.

Nous avons utilisé une estimation des achats transfrontaliers réalisée par Omnibus-IFOP pour le compte de *Japan Tobacco International* pour les années 2006 à 2008 et publiée ; elle repose sur un échantillon annuel de 10 000 fumeurs issus d'un échantillon représentatif de 26 600 individus de 18 ans et plus, interrogés en face à face. L'estimation de 18% de Christian Ben Lakhdar, obtenue en comparant chaque département à celui où les ventes ont le moins baissé, est nécessairement une surestimation. *A contrario*, l'estimation de 13% que nous avons utilisée peut avoir sous-estimé les achats transfrontaliers si les gros fumeurs ont plus tendance à se fournir à l'étranger. Mais les achats transfrontaliers ont été supposés non existants avant 2004 faute d'information, ce qui conduit à surestimer systématiquement les effets des achats transfrontaliers à partir de 2004.

## Conclusion

Les augmentations du prix des produits du tabac en 2003-2004 d'une part, et en 2007 et 2009 d'autre part, n'ont pas eu les mêmes effets sur les ventes. L'analyse des évolutions du prix, des ventes et de la consommation de tabac tenant compte des achats transfrontaliers met en évidence l'importance de la politique fiscale vis-à-vis du tabac en France. Pour qu'une politique des prix soit efficace du point de vue de la santé publique, les augmentations doivent être décidées par l'État et consister principalement en augmentations du droit d'accise spécifique qui est aujourd'hui en France un des plus bas d'Europe. Il faudrait aussi aligner les prix des différents produits du tabac en harmonisant les taxes pour éviter les effets de substitution. Le prix du tabac à rouler devrait être beaucoup plus proche du prix du tabac des cigarettes ; c'est aujourd'hui un produit très utilisé par les gros fumeurs, les jeunes et la population la moins riche. Certains cigares et cigarillos sont moins chers que les cigarettes les moins chères et ces produits sont beaucoup moins taxés que les cigarettes. Enfin, il faudrait, à terme, parvenir à une harmonisation fiscale européenne.

L'objectif est d'obtenir une réduction continue de la consommation de tabac en France, jusqu'à arriver à une quasi-éradication de ce qui reste aujourd'hui, malheureusement, un problème majeur de santé publique.

## Références

- [1] JORF n°0002 du 3 janvier 2010, page 131 texte n° 22. Arrêté du 21 décembre 2009 portant homologation des prix de vente au détail des tabacs manufacturés en France, à l'exclusion des départements d'outre-mer. <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=?cidTexte=JORFTEXT000021575161&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id>
- [2] [http://ec.europa.eu/taxation\\_customs/taxation/excise\\_duties/tobacco\\_products/rates/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/taxation_customs/taxation/excise_duties/tobacco_products/rates/index_fr.htm)
- [3] Hill C, Laplanche A. Le tabac en France. Paris : La Documentation Française, 2004.
- [4] [http://www.igr.fr/doc/cancer/pdf/prevention/maj2009\\_2\\_le\\_tabac\\_en\\_france.pdf](http://www.igr.fr/doc/cancer/pdf/prevention/maj2009_2_le_tabac_en_france.pdf)
- [5] Fichot D. Achats transfrontaliers, des cycles prononcés. *Revue des tabacs*, septembre 2008;556:p. 39. et Mars 2009, p. 41.
- [6] [http://www.batfrance.com/OneWeb/sites/BAT\\_6DJ9WJ.nsf/vwPagesWebLive/7517E175C15C1B91C12574F200349F00?opendocument&DTC=&SID](http://www.batfrance.com/OneWeb/sites/BAT_6DJ9WJ.nsf/vwPagesWebLive/7517E175C15C1B91C12574F200349F00?opendocument&DTC=&SID)
- [7] Ben Lakhdar C. Contrebande et ventes de tabac 1999-2004. *Tendances (OFDT)*, Novembre 2005 ; n° 44. <http://www.ofdt.fr/ofdtdev/live/publi/tend/tend44.html>
- [8] Ben Lakhdar C. Achats transfrontaliers de cigarettes 1999-2005. *Tendances (OFDT)*. Note d'actualisation du n° 44. Données du 23 Mai 2006. <http://www.ofdt.fr/ofdtdev/live/publi/tend/tend44.html>
- [9] Ben Lakhdar C. Quantitative and qualitative estimates of cross-border tobacco shopping and tobacco smuggling in France. *Tobacco Control* 2008;17:12-6.
- [10] Direction générale des douanes et droits indirects. Bureau Information et Communication (Tél : 33-1- 57-53-49-91). <http://www.douane.gouv.fr/>
- [11] [Besson D. Consommation de tabac : la baisse s'est accentuée depuis 2003. *Insee Première* 2006 ; n°1110.